

L'ACTION SOCIALE :

le CG93, lanterne rouge de la petite couronne !

Les revendications de la CGT :

• **Mutuelles** : la participation de notre employeur reste très inférieure à la moyenne des efforts constatés dans de grandes collectivités comparables. Voici la partici-

pation de notre collectivité et, en face les propositions de la CGT, s'appuyant sur la participation de la ville de Nantes, ville de M. Ayrault, à la couverture santé et prévoyance de ses agents :

Couverture	Santé		Prévoyance		TOTAL	
Participation de l'employeur	La participation du CG 93 depuis janvier 2013	Proposition de la CGT	La participation du CG 93 depuis janvier 2013	Proposition de la CGT	La participation du CG 93 depuis janvier 2013	Proposition de la CGT
Tranche inférieure	12 €	25 €	7 €	23 €	19 €	48 €
Tranche moyenne	9 €	18 €	5 €	23 €	14 €	41 €
Tranche supérieure	6 €	10 €	3 €	23 €	9 €	33 €

• **CDOS** : La CGT demande que la subvention du CDOS soit portée à 1% de la masse salariale.

• **Voyage des médaillés et retraités** : Un chèque-voyage pour tous ! la CGT demande le maintien du dispositif, l'extension au agents transférés de l'État, la mise à niveau du budget compte tenu de l'augmentation du nombre de médaillés et retraités.

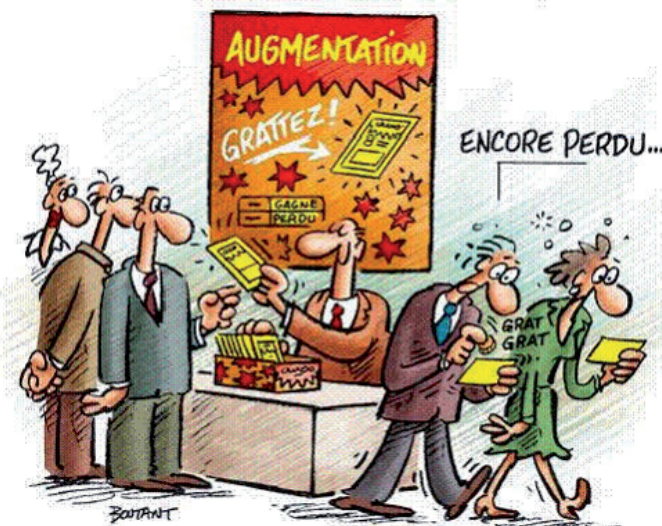
Restauration : Moins du tiers des agents départementaux a accès à une restauration collective : notre employeur ne satisfait pas à ses obligations légales ! Nous demandons le maintien des taux actuels pour la restauration collective, l'augmentation des capacités en site central, et un droit d'option pour le ticket restaurant dans tous les sites extérieurs.

POUVOIR D'ACHAT

Point d'indice : un gel inacceptable

Le gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'à la fin 2014, tel qu'il est annoncé par la Ministre de la Fonction publique, est dans la continuité de la politique de réduction du pouvoir d'achat des salariés. Le point d'indice de la fonction publique détermine plus de 80% de la rémunération des fonctionnaires. Il a déjà perdu 13,8% par rapport à l'inflation depuis le 1^{er} janvier 2000. Depuis le 1^{er} juillet 2010, date du début du gel du point, il a perdu 7,1 %. En seulement trois ans, les agents publics ont perdu près d'un mois de salaire en pouvoir d'achat !

Mettre en échec cette politique, c'est notre affaire à tous !



Qu'a-t-elle de sociale cette conférence si la ministre décide du gel du point d'indice !

RÉGIME INDEMNITAIRE

Par courrier du 12 juin 2012, il y a plus d'un an, les syndicats CGT et FSU demandaient au Président du Conseil Général d'ouvrir les négociations sur l'ajustement du régime indemnitaire dans notre Collectivité.

Il s'agit de mieux reconnaître les contraintes et la pénibilité du travail dans trois domaines non-reconnus :

- la sujétion de « contrainte horaire »
- la sujétion de « faisant-fonction »
- la sujétion de « relation avec les usagers »

Il s'agit aussi de revaloriser l'IAT pour tous les agents de catégorie C, en passant celle-ci du taux 7 au taux 8, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses collectivités comparables.

Jusqu'à aujourd'hui, pas de réponse du Président, et pas d'ouverture de négociations : il paraît que les caisses sont vides...

Vraiment vides ? On a trouvé le moyen de créer 55 postes d'administrateurs, on doit pouvoir trouver de quoi reconnaître et indemniser des fonctions moins glorieuses mais pas moins indispensables au

bon fonctionnement du service public départemental.

PRIME DE « FAISANT-FONCTION »

- à Fontenay-sous-Bois, tous les **C** faisant-fonction de **B** touchent une prime catégorielle de 55 € !

Pourquoi pas au CG 93 ?

- à la Ville de Nantes, les faisant-fonction touchent une prime compensatrice intégrale !

Pourquoi pas au CG 93 ?

Emploi départemental : l'impasse sur les besoins

- RSA : 5 000 usagers de plus en 2013. Combien d'emplois créés au Service RSA ?
- PMI : des dizaines de postes vacants, une offre de santé en réduction, alors que la natalité est en croissance dans le 93 et que la mortalité périnatale recommence d'augmenter !
- 31 Décembre 2012 : 627 postes vacants au CG 93. Certes ça fait une belle économie sur le budget départemental, mais qui fait le travail pendant ce temps ?
- en 2012, suppression de 150 emplois de remplaçants : la saignée continue. Ce sont les contractuels qui trinquent et les services qui ne peuvent plus faire face : ce printemps, la Circonscription de Service Social de Montreuil (40 agents) a dû fermer ses portes durant 3 semaines car elle ne pouvait plus assurer l'accueil du public dans des conditions normales de sécurité et de charge de travail.
- Cuisine Centrale Jean-Lurçat (Saint-Denis) : un équipement conçu pour 15 postes de travail, mais seulement 7 postes créés. Il a fallu l'intervention de la CGT, l'action des personnels et la menace de fermeture par les Services Vétérinaires pour que l'engagement soit pris de créer les 8 postes manquants.
- Emplois d'Avenir : 30 contrats prévus tout de suite, 50 d'ici la fin de l'année... pour tenir des postes permanents à moindre coût chez les gardes des parcs, les secrétaires d'accueil, la petite enfance, la maintenance des collèges, etc... Pourquoi des emplois précaires et au rabais ? Pourquoi pas la titularisation immédiate et des emplois durables ?
- 2012 : 65% des recrutements externes du CG 93 (soit 304 recrutements sur 462) sont des recrutements de contractuels. Pourquoi un tel recours à la précarité ? Parce que ça coûte moins cher ? Parce que les précaires sont plus corvéables ? Parce que ça divise les salariés ? Parce que c'est plus facile de supprimer des emplois précaires que des emplois titulaires ?

BUDGET DU DÉPARTEMENT

Le PPP des collèges : où en est-on ?

→ En 2011 le CG93 signait un mirifique contrat de « Partenariat Public-Privé » pour la réalisation de 12 collèges avec un consortium du BTP. Ça permettait de contourner la législation sur les marchés publics, et c'était censé permettre des constructions plus rapides, plus modernes et à moindre coût ! Où en est-on aujourd'hui ? Pourquoi autant d'opacité sur le plus gros contrat jamais signé par le Département. Quels résultats ? Quels délais ? Quels coûts ?

→ Aux dernières nouvelles, le Directeur Général annonçait qu'il ne savait pas comment payer les annuités du PPP en 2014. Nous, on veut savoir ; c'est les ressources de notre Collectivité qui sont en jeu, c'est notre affaire !

Le milliard que l'on nous doit :

→ Le 11 Avril dernier, mis en demeure de se positionner par la CGT, le Président du Conseil Général affirmait publiquement « qu'il ne renonçait pas à

recupérer les 1,6 milliard d'euros que l'État doit à notre Collectivité au titre des transferts de charge non-compensés depuis dix ans.

→ C'est un besoin majeur : quelles que soient les menues recettes que l'on ira grappiller ici et là, on ne pourra pas désendetter le Département ni remettre à niveau l'emploi départemental si l'on ne récupère pas ces 1,6 milliard d'euros.

→ Qu'a donc fait Stéphane Troussel depuis le 11 Avril pour récupérer cet argent auprès de l'État ?

Les caisses sont vides ?

- **80 milliards d'euros** de fraude et d'évasion fiscale en France chaque année : les services fiscaux savent chiffrer le préjudice et ils ne sauraient pas faire payer les fraudeurs ?
- **132 milliards d'euros** de subventions distribuées aux entreprises en 2012 : c'est utile pour l'emploi ou utile pour gonfler les profits ?

RETRAITES : un accompagnement qui se fait attendre

Il n'est pas acceptable pour un agent qui projette de partir en retraite de ne pas bénéficier des informations et de l'accompagnement nécessaires sur le plan administratif. Carrières qui n'apparaissent pas dans les relevés de la CNRACL, retard dans la liquidation des dossiers alors que les agents sont sur le départ, demandes d'informations et de rendez-vous qui restent sans suite...

Les agents subissent de lourds dysfonctionnements qui pourraient s'aggraver du fait de l'augmentation des départs en retraite dans les mois à venir. La CGT demande qu'un réel dispositif d'accompagnement soit mis en place immédiatement, avec création des postes nécessaires. L'Administration a des obligations envers les agents, il faut les respecter (loi N° 2003-775 du 21 août 2003).

L'Européen 3 : les gaspillages, ça suffit !

Le Conseil Général a décidé de louer un nouvel immeuble à construire à Bobigny, l'Européen 3, pour y reloger des Directions de Pantin (DCPSL, DAD, DEEFI), de Galliéni (DBL et DVD), de la Cité 2 (la DNPB et le reste de la DBL) de Saint-Denis et de Livry-Gargan.

Pour améliorer les conditions de travail ?

Pour diminuer les coûts ?

Pas du tout !

La Direction Générale est forcée de reconnaître que les surfaces seront moindres et que le coût de fonctionnement va s'en trouver augmenté de 700 000 euros par an ! L'argument avancé c'est que l'État veut récupérer les bâtiments de la Cité 2, et que le regroupement des Directions va générer de nouvelles synergies.

Au fait, quelles synergies et qui vont rapporter quoi ? Ce qui est certain pour l'instant c'est que des Directions correctement logées vont se retrouver entassées, avec des bureaux « mutualisés » à 3, 4 ou 5 agents pour réduire les surfaces, sans accès à la restauration ni au stationnement.

Selon le Directeur Général, 700 000 € de plus par an, c'est un détail, il ne faut pas chipoter pour si peu. Demander du stationnement, de la restauration et des conditions de travail correctes pour tout le monde, c'est un caprice d'agents trop gâtés !

Il faut arrêter ce projet ruineux et inefficace.

Il y a de meilleures solutions :

- les Directions de Pantin peuvent très bien rester à Pantin : à deux stations de métro de Pablo-Picasso, cela ne compromet aucune « synergie »...
- les Directions de Galliéni peuvent rester à Galliéni, où l'espace est d'ailleurs peu occupé et qui peut accueillir plus d'agents de la DBL ou de la DVD.
- les agents DBL et DNPB de la Cité 2 méritent d'être relogés sans entassement, avec des stationnements de proximité et une restauration accessible. Différentes opportunités existent : les 120 agents de l'OPH93 vont quitter l'Européen 1 à la fin 2014 ; les 400 m² anciennement utilisés par MDPH à l'Européen 2 sont toujours vacants et disponibles, etc.

Mille bonnes raisons de se syndiquer, d'agir collectivement
pour les intérêts de chacun et de tous.

Alors pourquoi attendre ?

C'est maintenant que l'on a besoin de vous !

SYNDIQUEZ-VOUS

☐ **Je souhaite prendre contact avec l'UFICT-CGT**

☐ **J'adhère à la CGT des Cadres & Techniciens**



Nom : **Prénom :**

Direction : **Service :**

Site de travail : **Tél. prof. :**

Remettre ce bulletin à un(e) syndiqué(e) UFICT ou faxer au 01 43 93 11 22

UFICT-CGT : Tél. : 01 43 93 11 21 et 01 43 93 11 27 – e-mail : ufict-cgt@cg93.fr